



RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS Á :

Parks Canada Agency Bid Receiving Unit National Contracting Services Calgary, AB T2G 4X3 Bid Fax: 866-246-6893

INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Soumission à : l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, aux prix indiqués.

Commentaires – Commentaires

Issuing Office - Bureau de distribution

L'Agence Parcs Canada 220, 4^e Ave S.-E., bureau 720 Calgary (Alberta) T2G 4X3

	Title – Sujet Voie de dépassement de la route 16 – Parc national du Canada Jasper					
-	Solicitation No. 5P420-19-04	– N° de l'invitation 06/A		Date: 18 décembre 2019		
		GETS Reference No. – N° de référence de SEAG PW-19-00900262		Client Ref. No. – N° de réf. du client. 105706		
	Solicitation (Closes – L'invitation pre	end fi	in :		
				ne Zone – Fuseau horaire OT – HAR		
	F.O.B. – F.A.B. Plant – Usine		v	Other – Autre : □		
	Address Inquir	ies to: – Adresser toute deman	ide de i	renseignements à :		
	Brinthan Bala	akumar brinthan.bala	kuma	ar@canada.ca		
	Telephone No. - 587-832-1894	– N° de téléphone 4		Fax No. – Nº de télécopieur : 866-246-6893		
		f Goods, Services, and Con- les biens, services et constr				
	See Herein –	Voir aux présentes				
_	TO BE COMPLETED BY THE BIDDER À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONAIRE					
	Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur ou de l'entrepreneur					
	Address – Adresse					
1	Name of name	outhorized to sign on hehalf	of the X	Vanday/Firm		

Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur ou de l'entrepreneur

Date

Titale – Titre

Signature

Telephone No. – Nº de téléphone :

Facsimile No. - Nº de télécopieur :



Amd. No. $- N^{\circ}$ de la modif.

Buyer – Acheteur Brinthan Balakumar

Client Ref. No. – N° de réf. du client 105706

File Name – Nom du dossier Voie de dépassement de la route 16 – Parc national du Canada Jasper

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

DÉPÔT DIRECT

Le gouvernement du Canada a remplacé les chèques par des paiements de dépôts directs, un transfert électronique de fonds déposés directement dans un compte bancaire. Les nouveaux fournisseurs qui obtiennent un contrat seront tenus d'enregistrer leurs informations de dépôt direct avec Parcs Canada pour recevoir le paiement.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à : http://www.depotdirect.gc.ca

Buyer – Acheteur Brinthan Balakumar

Client Ref. No. – N° de réf. du client 105706

File Name – Nom du dossier

Voie de dépassement de la route 16 - Parc national du Canada Jasper

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Révision des soumissions
- IP04 Résultats de l'appel d'offres
- IP05 Fonds insuffisants
- IP06 Période de validité des soumissions
- IP07 Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES – SERVICES DE CONSTRUCTION – EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2019-05-30)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indu
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement soumission

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- CS01 Exigences relatives à la sécurité
- CS02 Condition d'assurance

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

APPENDICE 2 - DISPOSITION RELATIVE À L'INTÉGRITÉ - LISTE DE NOMS

ANNEXE A - ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION

Client Ref. No. – N° de réf. du client 105706

File Name – Nom du dossier

Voie de dépassement de la route 16 - Parc national du Canada Jasper

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1. Les documents suivants constituent les documents de soumission :
 - a. Appel d'offres Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
 - c. Instructions générales services de construction exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2019-05-30)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux « Documents du contrat »;
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC : https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R.

Toutes les références au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada doivent être supprimées et remplacées par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux doivent être supprimées et remplacées par l'Agence Parcs Canada.

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1 à l'adresse courriel brinthan.balakumar@canada.ca. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T, toutes les autres demandes de renseignements doivent être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, APC examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent(e) d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 RÉVISION DES SOUMISSIONS

1. Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le 866-246-6893.

IP04 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- 1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice « Appel d'offres » pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres par courrier électronique à brinthan.balakumar@canada.ca ou en appelant le numéro de téléphone 587-832-1894.

Client Ref. No. – N° de réf. du client 105706

File Name – Nom du dossier Voie de dépassement de la route 16 – Parc national du Canada Jasper

IP05 FONDS INSUFFISANTS

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
 - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
 - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sousalinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(ii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

IP06 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- 1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions comme précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
- 4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

Amd. No. - No de la modif.

Buyer – Acheteur Brinthan Balakumar

Client Ref. No. – N° de réf. du client 105706

File Name – Nom du dossier

Voie de dépassement de la route 16 - Parc national du Canada Jasper

IP07 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL

Achats et ventes https://achatsetventes.gc.ca/

Sanctions économiques canadiennes http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/506.pdf

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement

http://www.tpsqc-pwqsc.qc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/formulaires-forms-fra.html

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

Formulaire de déclaration

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html

Accords commerciaux

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux

Client Ref. No. – N° de réf. du client 105706

File Name – Nom du dossier

Voie de dépassement de la route 16 - Parc national du Canada Jasper

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- Les documents suivants constituent le contrat :
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant rempli en bonne et due forme;
 - c. Dessins et devis:
 - d. Conditions générales et clauses :

CG1 Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2017-11-28);
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2018-06-21);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2865D	(2019-05-30);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG8 Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9 Garantie contractuelle	R2890D	(2018-06-21);
CG10 Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat	R2950D	(2015-02-25);
sous CG6.4.1 Conditions supplémentaires		

- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC : https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R.

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Client Ref. No. – N° de réf. du client 105706

File Name – Nom du dossier Voie de dépassement de la route 16 – Parc national du Canada Jasper

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises, et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fourni.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

Amd. No. $- N^{\circ}$ de la modif.

Buyer - Acheteur Brinthan Balakumar

Client Ref. No. – Nº de réf. du client 105706

File Name - Nom du dossier

Voie de dépassement de la route 16 - Parc national du Canada Jasper

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Voie de dépassement de la route 16 – Parc national du Canada Jasper

Parcs Canada a besoin des services d'un entrepreneur pour effectuer la construction d'une nouvelle voie de dépassement en direction ouest entre les kilomètres 2,5 et 4,5 de la route 16 dans le Parc national du Canada Jasper.

SA02	NOM COMMERCIAL	ET ADRESSE DU SOUMISSIONN	AIRE	
Nom :				
Adress				
Téléph	none :	Télécopieur :	NEA	
Adress	se électronique :			
SA03	OFFRE			
		canada d'exécuter les travaux du pr ANT TOTAL DE LA SOUMISSION	ojet mentionné ci-dessus, conformément aux INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.	documents
	_	TÉ DES SOUMISSIONS tirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation	1.
À l'ac		l'entrepreneur par le Canada,	un contrat exécutoire est formé entre le entionnés aux Documents du contrat.	Canada e
SA06	DURÉE DES TRAVA	UX		
L'entre	epreneur doit exécuter e	et achever les travaux au plus tard le	e 1 ^{er} août 2020.	
Le sou		soumission une garantie de soum	ission conformément à l'IG08 – Exigences re – Services de construction – Exigences rel	
SA08	SIGNATURE			
Nom e	et titre de la personne au	itorisée à signer au nom du soumis	sionnaire (Tapés ou lettres moulées)	_
	Signature		Date	

Client Ref. No. – N^{o} de réf. du client 105706

File Name – Nom du dossier

Voie de dépassement de la route 16 - Parc national du Canada Jasper

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui ne sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative (QE)	Prix calculé
1	01 25 20	Mobilisation / Démobilisation	MF	1	
2	01 35 31	Gestion de la circulation	MF	1	
3	01 21 00	Coûts principaux	MF	1	350 000 \$
MONTANT FORFAITAIRE (MF) Taxes applicables en sus					

105706

Client Ref. No. – N° de réf. du client

File Name – Nom du dossier

Voie de dépassement de la route 16 – Parc national du Canada Jasper

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont comme décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (PU) taxes applicables en sus	Prix calculé (QE x PU) taxes applicables en sus
1	02 41 13	Enlèvement du revêtement bitumineux a) Fraisage sur profondeur partielle	m^2	6 600	\$	\$
2	10 14 53	Signalisation routière a) Fourniture et installation de panneaux	Ch.	10	\$	\$
3	31 11 00	Défrichage	Hectare	3,1	\$	\$
3	31 11 00	Essouchement	Hectare	2,7	\$	\$
4	31 24 13	Excavation de route et de fossé de drainage a) Décapage pour élimination et déblai de rebuts	m^3	8 980	\$	\$
		b) Déblais ordinaires	m^3	2 240	\$	\$
5	32 11 24	Couche de base granulaire a) Couche de base en granulat, désignation 2, catégorie 40, selon AT	m^3	4 530	\$	\$
		b) Couche de base de granulat, désignation 2, catégorie 20, selon AT	m^3	1 920	\$	\$
		Revêtement en béton bitumineux (EPS) a) Bandes rugueuses fraisées	Tonne	5 000	\$	\$
6	32 12 16	b) Liant bitumineux de type H1 PG 58-28 – 16 mm selon AT (remplissage de l'élargissement et des rainures fraisées)	km	3,30	\$	\$
7	32 17 23	Stationnement a) Traçage de lignes	m	4 750	\$	\$
<u> </u>		b) Flèches et linges d'arrêt	Ch.	2	\$	\$

Solicitation No. – N° de l'invitation 5P420-19-0406/A

Amd. No. – N° de la modif.

Buyer – Acheteur Brinthan Balakumar

Client Ref. No. – N° de réf. du client 105706

File Name – Nom du dossier

Voie de dépassement de la route 16 - Parc national du Canada Jasper

	1	T =				
8	32 17 31	Fourniture et installation de poteaux indicateurs	Ch.	7	\$	\$
9	32 91 19	Mise en place de terre végétale sur les talus finis a) Mise en place des sols décapés et de la terre végétale	m^3	2 030	\$	\$
10	32 92 22	Ensemencement hydraulique	Hectare	2,10	\$	\$
		Ponceaux en tuyaux a) Fourniture et installation de ponceaux en tôle d'acier ondulée de 600 mm de dia.	m	20	\$	\$
11	33 42 13	b) Fourniture et installation de rallonges de ponceaux en tôle d'acier ondulée de 600 mm de dia.	m	5	\$	\$
		c) Fourniture et installation de rallonges de ponceaux en tôle d'acier ondulée de 900 mm de dia.	m	2	\$	\$
TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC)				\$		
				ı ax	ces applicables en sus	'

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF + TPC)	
Taxes applicables en sus	

Amd. No. $- N^{\circ}$ de la modif.

Buyer – Acheteur Brinthan Balakumar

du fournisseur

Client Ref. No. – N° de réf. du client 105706

File Name – Nom du dossier Voie de dépassement de la route 16 – Parc national du Canada Jasper

APPENDICE 2 – DISPOSITION RELATIVE À L'INTÉGRITÉ – LISTE DE NOMS

(Le texte est copié de la Politique d'inadmissibilité et de suspension http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html datée du 2016-04-04.)

Liste des noms : Tous les soumissionnaires, peu importe leur situation au titre de la politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement ou à une transaction immobilière :

- i. les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- ii. les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- iii. les soumissionnaires soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Si la liste des noms n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions ou des offres ou dans le cadre d'un processus d'approvisionnement ou d'une transaction immobilière où aucune soumission ou offre ne sera présentée, l'autorité contractante informera le fournisseur du délai à l'intérieur duquel il doit donner l'information. Fournir les noms

requis est une exigence obligatoire d'attribution d'un accord immobilier ou d'un contrat. Le défaut de fourn noms dans le délai prescrit rendra la soumission ou l'offre irrecevable, ou autrement entraînera l'exclusion du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat.					

Amd. No. $- N^{\circ}$ de la modif.

Buyer – Acheteur Brinthan Balakumar

Client Ref. No. – N° de réf. du client 105706

File Name – Nom du dossier

Voie de dépassement de la route 16 - Parc national du Canada Jasper

ANNEXE A - ATTESTATION D'ASSURANCE (n'est pas requise lors du dépôt de soumission) Travaux publics et Services gouvernementaux Government Services Canada ATTESTATION D'ASSURANCE (n'est pas requise lors du dépôt de soumission) ATTESTATION D'ASSURANCE (n'est pas requise lors du dépôt de soumission)

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 1 de 2

Description et emplacemen	nt des travaux				Nº de contra	at
					Nº de proje	1
Nom de l'assureur, du cou postal	rtier ou de l'agent	Adresse (N°, rue	r)	Ville	Provir	ice Code
Nom de l'assuré (Entrepreneur) postal		Adresse (N°, rue	·)	Ville	Provir	ce Code
	u chef du Canada, appelée « sant pour le compte de l'Ag					
Genre d'assurance	Compagnie et nº de la police	Date d'effet J/M/A	Date d'expiration J/M/A	F	Plafonds de garantie	
Responsabilité civile des entreprises				Par sinistre	Global général annuel	Global – Risque après travaux
Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$	\$
				\$	\$	\$
J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, y compris le préavis d'annulation ou de réduction de garantie. Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (cadre, agent, courtier) Numéro de téléphone						
Signature					 Dat	e J/M/A

Amd. No. - No de la modif.

Buyer – Acheteur Brinthan Balakumar

Client Ref. No. – N° de réf. du client 105706

File Name – Nom du dossier

Voie de dépassement de la route 16 - Parc national du Canada Jasper

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent comprendre, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada.

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage;
- b) Battage de pieux et travaux de caisson;
- c) Reprise en sous-œuvre;
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou tout terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter :

- a) un « plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- b) un « plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite;
- c) un « plafond pour risque produit/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Amd. No. - No de la modif.

Buyer – Acheteur Brinthan Balakumar

Coordonnées

Client Ref. No. – N° de réf. du client 105706

File Name – Nom du dossier Voie de dépassement de la route 16 – Parc national du Canada Jasper

ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du Code canadien du travail et du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail.

Adresse

7 tatomo 100ponoadio/ono: do projet do 1 a.co odinada	7.4.0000	000.00000
Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer		
la mention inutile)		
Entrepreneur principal		
Sous-traitants (ajouter des lignes au besoin)		
Sous-traitants (ajouter des lighes au besoin)		
Lieu(x) des travaux		
Description générale des travaux à exécuter		

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer – Acheteur Brinthan Balakumar

Client Ref. No. – N° de réf. du client 105706

File Name – Nom du dossier Voie de dépassement de la route 16 – Parc national du Canada Jasper

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et
	provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la
	santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les
	équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel
	de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les
	utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis
	en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début
	des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances
	dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin
	d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les
	précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.
	d digence en viguedi dans le lieu de travali.
.le soussi	gné, (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi
	e même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecterons les exigences exposées
	résent document et les conditions du contrat.
•	
Nom	Signature
Data	
Date	